

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

**CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2014

PROCES VERBAL

Monsieur Michel Moine accueille les membres de la nouvelle assemblée. Il procède à l'appel des délégués communautaires, puis félicite les anciens et les nouveaux élus.
Le conseil communautaire est installé.

► **ETAIENT PRESENTS**

► DÉLÉGUÉS TITULAIRES : • MMES ET MM. MICHEL MOINE, ISABELLE PISANI, JEAN-CLAUDE VACHON ; RENÉE NICOUX, JEAN-FRANÇOIS RUINAUD, JEAN-LUC VERONNET, JEAN-MARIE LEGUIADER, GEORGES LECOURT, CHRISTIAN ARNAUD, GÉRARD AUMENIER, VALÉRIE BERTIN, CLAUDE BIALOUX, JACQUES BŒUF, GUY BRUNET, JEAN-PAUL BURJADE, MATHIEU CHARVILLAT, LAURENCE CHEVREUX, BERNARD CHIRAC, MICHELLE COLLETTE, PHILIPPE COLLIN, ROBERT CUISSET, NICOLE DECHEZLEPRETRE, JEAN-LOUIS DELARBRE, YVETTE DESMICHEL, MICHEL DIAS, SERGE DURAND, JACQUES GEORGET, PHILLPE GILLIER, ISABELLE GRAND, JEAN-LUC LEGER, PIERRETTE LEGROS, MIREILLE LEJUS, BRIGITTE LEROUX, THIERRY LETELLIER, MAURICE MAGOUTIER, CATHERINE MOULIN, MARTINE PAUFIQUE-DUBOURG, JEANINE PERRUCHET, ANDRÉ RENAUX, MARTINE SEBENNE, DOMINIQUE SIMONEAU, DIDIER TERNAT, CORINNE TERRADE, ANNIE WOILLEZ.

► DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : MMES ET MM. ALAIN CAZALIS, THIERRY NADAUD, FAISANT SUITE AUX REMPLACEMENT SUIVANTS : DENIS PRIOURET PAR A. CAZALIS, ALEX SAINTRAPT PAR T. NADAUD.

EXCUSES : GILBERT PALLIER, AYANT DONNE PROCURATION À MICHEL MOINE.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Election du président
2. Détermination du nombre de vice-présidents
3. Election des vice-présidents
4. Désignation de représentants dans des organismes extérieurs
5. Election de la Commission d'Appel d'Offres
6. Détermination des taux des taxes locales
7. Fixation des indemnités au président et aux vice-présidents

QUESTIONS DIVERSES

Préambule ► Désignation d'un secrétaire de séance

M. André RENAUX, doyen de l'assemblée, est appelé pour diriger le scrutin. Sur proposition de M. André RENAUX, M. Jean-Luc Léger est désigné secrétaire de séance.

N°1 ► Election du président

M. RENAUX décrit la procédure de vote conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Pierrette LEGROS demande la parole. Le Président de séance lui accorde. Mme LEGROS s'adresse à l'assemblée : (les propos suivants correspondent à l'enregistrement réalisé en séance)

« Cher(e)s Amis, Cher(e)s collègues, Mr Le Président,

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui.

Mon expérience comme conseillère municipale d'opposition à Aubusson m'a beaucoup apporté sur le plan personnel ainsi que sur les fonctions électives.

Me voici donc réélue Maire de ma commune de St Avit, et de ce fait je me retrouve parmi vous ce soir avec beaucoup de plaisir, et ainsi je me retrouve avec vous également encore une fois, Monsieur MOINE.

Mais de toute façon, on ne se quitte jamais très longtemps. »

M. Michel MOINE lui répond : « C'est le destin ».

Mme Pierrette LEGROS reprend :

« Je vous reconnais des qualités de grand communicant, que ce soit pour ce qui touche aux projets intercommunaux. Ou encore sur des sujets qui touchent à l'international avec le drapeau qui a flotté sur le fronton de la mairie d'Aubusson en faveur les peuples du Tibet ou encore plus récemment sur le plan national, cette photo parue dans la presse où vous étiez à côté de l'un de vos amis, otage au Mali lorsqu'il a été libéré.

Malgré la noblesse de ces causes, je ne suis pas sûre que cela contribue à faire avancer celle de notre territoire et de nos administrés.

Cette communauté de communes, doit être le fer de lance du sud de la Creuse tout entier, porteuse de projets cohérents, conduits avec bon sens, sans considération politique. Nous ne devons pas considérer les autres communautés de communes et nos petites communes rurales comme des vassaux soumis au suzerain, mais nous devons être un partenaire à l'écoute pour des projets communs, cohérents encore une fois financièrement et réalisables dans des délais acceptables pour tous.

Ce jour nous allons élire le président, élection pour laquelle certaines tractations auraient eu lieu, peu importe, nous sommes bien là pour défendre, soutenir l'attractivité de notre territoire. Parce qu'il s'agit bien là de travailler en tant qu'élu pour nos administrés, et non pas pour un intérêt personnel, voire une carrière politique. Aujourd'hui, nous sommes en effet bien tous d'accord que le cumul des mandats a déjà trop vécu. Concentrons-nous sur nos enjeux territoriaux et travaillons tous ensemble.

Ce soir, Nous sommes en majorité des communes petites ou moyennes dans cette assemblée, et pour une plus large représentativité et être garant de l'équilibre territorial, j'espère qu'il y aura un nouveau candidat ou un des représentants de ces communes rurales.

Pour ma part, je ne suis pas candidate, et je réitère mon souhait qu'un changement s'opère ce soir.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

Sur proposition de M. André RENAUX, MM. Jean-Luc LEGER et Mathieu CHARVILLAT, les deux plus jeunes élus de l'assemblée, sont désignés assesseurs.

M. André RENAUX demande aux candidats à la présidence de bien vouloir se manifester. MM. Bernard CHIRAC et Michel MOINE se déclarent candidats.

Auparavant, Mme Pierrette LEGROS souhaite s'exprimer. Elle précise qu'elle n'est pas candidate au poste de président, mais souhaite que se présente à ce poste un candidat d'une commune rurale. En effet, il ne faut pas considérer les petites communes comme des vassaux, mais soutenir l'attractivité du territoire dans son ensemble.

M. Michel MOINE se déclare candidat.

Il souhaite poursuivre le travail engagé par la précédente mandature, que ce soit dans les communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux, mais aussi en commun depuis la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2014. Il souligne l'importance des enjeux concernant des projets structurants pour l'attractivité du territoire.

M. Bernard CHIRAC se déclare candidat.

Architecte à Aubusson depuis une trentaine d'années, il expose ses compétences liées à l'exercice de cette profession, et précise qu'il a été élu municipal à Aubusson et adjoint aux travaux et à l'urbanisme sous de précédentes mandatures. Il décrit ses engagements associatifs dans le domaine sportif et culturel. Il a contribué à

la création de l'atelier-musée des cartons de tapisserie, qui est aujourd'hui un produit touristique majeur à Aubusson. Le développement touristique est en effet une base de développement de la comcom.

M. Chirac se dit disponible pour le poste de président. Il s'engage à exécuter le budget 2014 voté par la précédente assemblée s'il accède à la présidence. Il n'a pas d'animosité personnelle envers les vice-présidents actuels et se dit ouvert à travailler avec quiconque. Il ne sera pas un hyper-président mais laissera travailler les commissions et sera à l'écoute de ses collègues. Il incite les délégués à essayer autre chose, sans interventionnisme ni projets démesurés, dans un contexte démographique et économique difficile. M. CHIRAC se propose d'écouter tout le monde pour bâtir des choses ensemble, de La Villetelle à La Villedieu, car notre avenir passe par cette communauté de communes. Il demande à l'assemblée qui sera le plus à l'écoute : le maire de la plus grosse commune ou un élu d'opposition ?

A l'appel de leur nom, les délégués rejoignent la table de vote.

Résultats du scrutin :

48 votants – (48 enveloppes trouvées dans l'urne). 3 nuls. Majorité absolue : 23.

Michel MOINE : 32 voix

Bernard CHIRAC : 13 voix

M. Michel MOINE est élu président.

M. Bernard CHIRAC remercie les 13 personnes qui lui ont fait confiance.

M. Michel MOINE remercie les délégués de leur confiance en sa candidature. Il précise qu'il souhaite ne pas s'arrêter sur les clivages politiques, mais plutôt développer des projets dans l'esprit des 6 dernières années du conseil communautaire. Il nous faut mettre toute notre énergie au service de ce territoire.

N°2 ▶ Détermination du nombre de vice-présidents

Le président donne lecture des dispositions régissant la fixation du nombre de vice-présidents, exposées dans le cadre envoyé aux délégués.

Il y avait 10 vice-présidents dans la mandature précédente.

En accord avec ces dispositions, il propose au conseil de passer à 11 vice-présidents, dans un environnement budgétaire identique, en conservant l'enveloppe prévue pour 10 vice-présidents. Cela aboutira grosso modo à une baisse de 10% des indemnités antérieures de chacun.

Cette délibération portant le nombre de vice-présidents à 11 est adoptée à l'unanimité (avec 4 abstentions).

N°3 ▶ Election des vice-présidents

Le président donne lecture des dispositions du CGCT régissant l'élection des vice-présidents. Le scrutin sera effectué à bulletins secrets à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'est élu, il sera procédé à un 3^{ème} tour à la majorité relative.

Il propose à l'assemblée une liste de candidats et un domaine de compétence pour chaque poste de vice-président :

1^{er} vice-président : Thierry Letellier, en charge du développement durable, des rivières et de l'aménagement de l'espace.

2^{ème} vice-président : Robert Cuisset – Finances

3^{ème} vice-président : Jean-Luc Léger – Habitat et Logement

4^{ème} vice-président : Jean-Louis Delarbre - Economie

5^{ème} vice-président : Catherine Moulin – Action sociale et Petite enfance

6^{ème} vice-président : Claude Bialoux – SPANC et Agenda 21

7^{ème} vice-président : Isabelle Grand – Culture et Tourisme

8^{ème} vice-président : Jean-François Ruinaud - Voirie

9^{ème} vice-président : Jean-Marie Le Guiader - Sport

10^{ème} vice-président : Philippe Collin - Déchets

11^{ème} vice-président : Alex Saintrapt - Santé

Election du 1^{er} vice-président

Le président propose la candidature de Thierry Letellier et demande s'il y a d'autres candidats.

M. Thierry LETELLIER se présente. Il a effectué 2 mandats de président de la communauté de communes du Plateau de Gentioux. Il rappelle l'accord tacite passé avec la comcom d'Aubusson-Felletin pour que 3 postes de vice-présidents de Creuse Grand Sud reviennent à des élus du Plateau. Il dresse un bilan positif de l'action menée sur le Plateau de Gentioux, dans ses aspects économiques, culturels et de lien social. Un rajeunissement a eu lieu. Il pense que ce territoire a des atouts et notamment les femmes et les hommes motivés pour développer ce territoire. Il insiste sur un fonctionnement proche des gens avec des espaces de discussion (conseil communautaire et commissions). Il évoque son expérience dans le domaine du développement durable, aménagement de l'espace et rivières.

Résultats du vote : 48 votants – 7 blancs et nuls.
Thierry LETELLIER : 40 voix.
Pierrette LEGROS : 1 voix

M. Thierry LETELLIER est élu 1^{er} vice-président.

Election du 2^{ème} vice-président

Le président propose la candidature de Robert Cuisset et demande s'il y a d'autres candidats.

Mme Pierrette Legros se déclare également candidate. Maire de St-Avit de Tardes, elle s'est occupée pendant 23 ans des finances d'une collectivité publique (hôpital). Elle s'intéresse et maîtrise la comptabilité publique et souhaite travailler avec le président dans un esprit de bonne collaboration.

M. Robert Cuisset est maire de Blessac, il s'est occupé de la question des ordures ménagères et souhaite désormais prendre en charge les finances.

Résultats du vote : 48 votants – 4 blancs et nuls.
Robert CUISSET : 29 voix
Pierrette LEGROS : 14 voix
Renée LICOUX : 1 voix

M. Robert CUISSET est élu 2^{ème} vice-président.

Election du 3^{ème} vice-président

Le président propose la candidature de Jean-Luc Léger et demande s'il y a d'autres candidats.

M. Léger est maire de St-Marc à Loubaud et vice-président de l'ancienne comcom du Plateau de Gentioux. L'habitat et le logement sont un domaine essentiel pour développer la population et pour conforter l'activité économique. L'isolation des logements est un axe de travail important.

Résultats du vote : 48 votants -11 blancs et nuls.
Jean-Luc LEGER : 35 voix
Valérie BERTIN : 1 voix
Pierrette LEGROS : 1 voix

M. Jean-Luc LEGER est élu 3^{ème} vice-président.

Election du 4^{ème} vice-président

Le président propose la candidature de Jean-Louis Delarbre et demande s'il y a d'autres candidats.

M. DELARBRE est conseil municipal à Aubusson et précédemment vice-président en charge de l'économie et du tourisme. Il propose de poursuivre et accentuer les projets menés par l'ancienne mandature, avec tous les partenaires qui ont été développés. Il évoque les projets en cours, en particulier les Zones d'Activités Economiques, les gares, le SDAN, le pôle de compétence Arts Textiles, le PLA et la construction d'offres d'activités (circuits courts, économie circulaire, Economie Sociale et Solidaire).

Résultats du vote : 48 votants – 19 blancs et nuls

Jean-Louis DELARBRE : 23 voix
Philippe GILLIER : 3 voix
Thierry LETELLIER : 3 voix

M. Jean-Louis Delarbre est élu 4^{ème} vice-président.

Election du 5^{ème} vice-président

Le président propose la candidature de Catherine Moulin et demande s'il y a d'autres candidats.

Catherine MOULIN est maire de Faux la Montagne. Avant d'être élue elle s'est investie dans le monde associatif et a participé à créer la crèche Tom Pousse. Dans l'ancienne comcom du Plateau elle s'est attachée à s'adapter aux demandes des familles en terme de modes de garde : cela a abouti à la création des MAM.

Résultats du vote : 48 votants – 14 blancs et nuls.
Catherine MOULIN : 34 voix

Mme Catherine Moulin est élue 5^{ème} vice-présidente.

Election du 6^{ème} vice-président

Le président propose la candidature de Claude Bialoux et demande s'il y a d'autres candidats.

Claude BIALOUX est maire de Sainte Feyre la Montagne et ancien vice-président de la communauté de communes d'Aubusson-Felletin chargé du SPANC. Il souligne que beaucoup de travail a été fait pour mettre le SPANC en place dans les délais légaux. Suite à la fusion, il y a aujourd'hui il y a 2 SPANC très différents pour lesquels il faudra harmoniser les tarifs et les règlements.

Résultats du vote : 48 votants – 11 blancs et nuls.
Claude BIALOUX : 37 voix

M. Claude Bialoux est élu 6^{ème} vice-président.

Election du 7^{ème} vice-président

Le président propose la candidature de Isabelle Grand et demande s'il y a d'autres candidats.

M. Bernard CHIRAC se déclare candidat. Il précise que sa candidature n'a rien de personnel à l'encontre de Mme Grand.

Mme Isabelle GRAND se présente. Elle est maire de Gioux et ancienne vice-présidente de la communauté de communes des Sources de la Creuse puis de Creuse Grand Sud en charge du tourisme. Il faut promouvoir les atouts et les richesses du Sud Creuse. Elle souhaite succéder de son mieux à Nicole Pallier afin que la culture soit accessible à tous.

Résultats du vote : 48 votants – 4 blancs et nuls.
Isabelle GRAND : 28 voix
Bernard CHIRAC : 15 voix
Pierrette LEGROS : 1 voix

Mme Isabelle Grand est élue 7^{ème} vice-présidente.

Election du 8^{ème} vice-président

Le président propose la candidature de Jean-François Ruinaud et demande s'il y a d'autres candidats.

M. Ruinaud se présente, maire de Néoux et vice-président sortant. Il indique quelles sont les voiries intercommunales. Il évalue à environ 70km le linéaire supplémentaire suite à la création de Creuse Grand Sud. Il avait aussi en charge les chemins de randonnée. Il évoque le débat sur le passage des routes communales à l'intercommunalité. Il souligne que des travaux peuvent être mutualisés avec les communes.

Résultats du vote : 48 votants – 11 blancs et nuls

Jean-François RUINAUD : 36 voix
Renée NICOUX : 1 voix

M. Jean-François Ruinaud est élu 8^{ème} vice-président.

Election du 9ème vice-président

Le président propose la candidature de Jean-Marie Le Guiader et demande s'il y a d'autres candidats.

M. Mathieu Charvillat se déclare également candidat.

M. Le Guiader se présente, maire de St-Amand et ancien professeur d'EPS. Il connaît le monde associatif et sportif depuis 50 ans et décrit son expérience comme sportif et dirigeant (président notamment d'un club de rugby de niveau national). La gestion des équipements sportifs de la collectivité et notamment de la piscine représente un challenge important. Il conviendra de les faire fonctionner dans l'intérêt partagé de la population et de la collectivité pour que ce ne soit pas trop onéreux.

M. Charvillat a pratiqué le tennis de table au niveau national et d'autres sports. Il a aussi un passé de dirigeant, comprenant la nécessité de mutualiser des moyens sur le territoire. Il a développé des projets sportifs intéressants. Il se dit légitime pour ce poste car le sport est un vecteur de communication et de cohésion sociale important, en particulier pour les enfants.

Résultats du vote : 48 votants – 9 blancs et nuls
Jean-Marie LE GUIADER : 23 voix
Mathieu CHARVILLAT : 15 voix
Laurence CHEVREUX : 1 voix

M. Jean-Marie LE GUIADER est élu 9^{ème} vice-président.

Election du 10ème vice-président

Le président propose la candidature de Philippe Collin et demande s'il y a d'autres candidats.

M. Philippe COLLIN est conseiller municipal à Felletin. Il a été avec Robert Cuisset membre du bureau du SME des Déchets Ménagers et a suivi à ce titre le travail du SME à l'échelle départementale. Ce sujet des déchets l'intéresse depuis longtemps. Il y aura des projets communs avec l'économie, comme la ressourcerie.

Résultats du vote : 48 votants – 14 blancs et nuls.
Philippe COLLIN : 31 voix
Robert CUISSET : 1 voix
Renée NICOUX : 1 voix
Philippe GILLIER : 1 voix

M. Philippe COLLIN est élu 10^{ème} vice-président.

Election du 11ème vice-président

Le président propose la candidature de Alex Saintrapt et demande s'il y a d'autres candidats.

M. Alex Saintrapt ne pouvant être présent pour des raisons de santé, M. Moine donne lecture de sa candidature au poste de vice-président en charge des questions de santé.

Mme Pierrette Legros se déclare candidate. Elle a été gestionnaire des services financiers d'un établissement public de santé (hôpital d'Aubusson) pendant 23 ans et a travaillé avec les différents partenaires et les médecins. La communauté de communes a un rôle important à jouer en matière de santé pour les médecins et les structures médicales. Il faut faire évoluer la santé sur le secteur et conserver un maximum de choses après avoir perdu la chirurgie. Elle se dit très intéressée par ce domaine.

Mme Renée Nicoux demande si M. Saintrapt est bien le représentant légal de l'hôpital, en tant que directeur, et s'il n'y a pas d'incompatibilité avec la fonction de vice-président.

M. Moine répond qu'il n'y a pas de problème dans la mesure où M. Saintrapt ne se présente pas à la mairie d'Aubusson, mais qu'il est élu à St-Sulpice les Champs.

Résultats du vote : 48 votants – 8 blancs et nuls.

Alex SAINTRAPT : 22 voix

Pierrette LEGROS : 15 voix

Mathieu CHARVILLAT : 2 voix

Valérie BERTIN : 1 voix

M. Alex SAINTRAPT est élu 11^{ème} vice-président.

M. CHABERT quitte la séance.

N°4 ► Désignation de représentants dans des organismes extérieurs

Sont désignés représentants de la communauté de communes Creuse Grand Sud dans les organismes suivants, à l'unanimité sauf mention contraire :

Titulaire : M. LE GUIADER

Suppléant : Mme DECHEZLEPRETRE

N°5 ▶ Election de la Commission d'Appel d'Offres

Sont élus membres titulaires :

MM. TERNAT ; LETELLIER ; RUINAUD ; CUISSET ; BURJADE

Sont élus membres suppléants : Mmes DESMICHEL ; MOULIN et MM. LECOURT ; DURAND ; BIALOUX.

Adopté à l'unanimité.

N°6 ▶ Détermination des taux des taxes locales

M. le président propose au conseil de conserver le même volume de recettes fiscales globales qu'auparavant. Pour cela, deux solutions sont proposées : prendre le taux moyen pondéré des communes de la comcom, ce qui préserve le mieux l'évolution de la taxe d'habitation mais abouti à un taux de taxe foncière bâti de 6.45% sur l'ancienne CC du Plateau de Gentioux.

L'autre solution serait de retenir les taux moyens intercommunaux. Cette solution fait porter l'effort sur la taxe d'habitation qui passerait à 13.29%. Le choix est donc de préserver la taxe d'habitation ou de faire porter l'effort sur elle. Le président préfère la 1^{ère} option.

M. Ruinaud indique qu'il souhaite garder la taxe d'habitation à un niveau bas.

Mme Renée Nicoux précise qu'il ne faut pas oublier que la taxe foncière bâtie est payée par des propriétaires qui ont parfois peu de moyens, et que dans la 2^{ème} solution proposée l'augmentation sera importante.

M. Michel Moine indique que selon les simulations faites, la taxe foncière non bâtie ne produit qu'une recette marginale. Les variations de taux se traduisent de manière beaucoup plus importantes sur la taxe d'habitation.

M. Mathieu Charvillat affirme que l'objectif est que chacun soit gagnant, et que la solution des taux moyens pondérés est la plus juste pour les deux territoires.

M. Letellier est favorable aux taux moyens pondérés mais réclame pour la TFB une période de lissage de 6 ans car le taux était égal à 0 sur l'ancien territoire du plateau de Gentioux.

M. Michel Moine indique que le budget a été voté avec une recette fiscale globale et que le lissage aboutirait à une perte de recette. Nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre.

M. Philippe Collin pense lui aussi que la solution des Taux Moyens Pondérés est la moins mauvaise.

Mme René Nicoux affirme que la diminution des impôts des communes justifie la hausse à l'échelle intercommunale.

L'option retenue à l'unanimité est celle des taux moyens pondérés avec une période de lissage de 5 ans sur la TFB.

Taux de TEOM

M. Michel Moine précise que les taux existant sont conservés.

M. Thierry Letellier souhaite qu'il y ait un débat et des calculs réalisés selon les nouvelles fréquences de ramassage, et que la TEOM doit diminuer si la fréquence est faible.

Mme Pierrette Legros signale que la commune de St-Avit de Tardes a été oubliée dans le document (il s'agit d'une erreur matérielle). Elle pense qu'il y a trop de disparités entre les taux.

M. Michel Moine précise que les bases sont différentes, mais qu'avec des taux adaptés chacun paye à peu près la même chose. Nous avons finalement un dispositif d'égalité de traitement.

Les taux de TEOM présentés dans le rapport sont adoptés à l'unanimité.

Départ de M. André RENAUX.

N°7 ▶ Fixation des indemnités au président et aux vice-présidents

Le président propose de ne pas modifier l'enveloppe globale inscrite au budget, et donc de diminuer d'environ 10% l'indemnité de chacun (selon le nouveau nombre de vice-présidents).

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition d'une parcelle à la ZI du Mont par l'ex-CC Aubusson-Felletin :

Une division parcellaire a été opérée pour ne pas prendre l'assainissement individuel de l'ancien propriétaire. La parcelle est ainsi amputée de 10 ares environ pour un montant de 39 300 €.

Adopté à l'unanimité.

Remboursement de MM. De Saint-Vaury pour la taxe foncière suite à l'acquisition de la parcelle à la ZI du Mont :
le montant à rembourser est de 366.27€ + 405.44 €.

Adopté à l'unanimité.

M. Jean-François Ruinaud propose une réunion de la commission voirie fin mai, si possible à Felletin.

M. Thierry Letellier souhaite des informations sur la formation et le fonctionnement des commissions.

M. Michel Moine répond qu'il faut inciter les conseillers municipaux des communes membres à participer aux commissions.